

TRACT SPECIAL : *RETRAIT !!*

FINANCEMENT INTEGRAL DES RETRAITES ET DE LA SECURITE SOCIALE PAR LES COTISATIONS SOCIALES, C'EST-A-DIRE PAR LE SALAIRE DIFFERE !!

Système par points = Baisse programmée des retraites au nom de la réduction des « dépenses publiques » au détriment de toutes et tous :

- Valeur du point variable d'année en année
- Age de départ sans cesse reculé = Age pivot ou Age d'équilibre financier
- Fin du calcul sur les 6 derniers mois, le plus avantageux (remplacé par des points calculés sur environ un quart de toute une carrière - heurtée ou non – quel que soit le périmètre retenu pour les primes...)
- Décote/Malus à coup sûr (5 % par année...)
- Impossibilité de savoir à l'avance le montant de sa retraite = Allocation variable indéterminée

Système par points = Fin des droits des femmes et des droits familiaux
Les femmes sont destituées de leurs droits
Fin des trimestres par naissance
Fin des trimestres pour l'éducation des enfants
Fin de la majoration de 10 % des pensions et des retraites pour les 2 conjoints à partir de 3 enfants
Fin d'une pension de réversion avantageuse (sauf cas extrêmes.
Actuellement : réversion de 50 % de la pension du décédé.
Projet : 70 % du montant des 2 retraites)

Système par points = Fin du système par répartition fondé sur la solidarité
Système par points = Déficit fabriqué par la précarité, les exonérations et la baisse des cotisations sociales !
Système universel par points = Spéculation avec l'argent de tous les salariés et de tous les retraités
Fonds de pension (ou autres formes) = anéantissement/disparition de tous nos deniers
Système par points = Précarité pour les jeunes et toutes les générations !
Système par points = Fin du droit à la retraite pour une allocation variable et indéfinie

Plus que jamais :

- Retrait du plan Macron-Philippe-Delevoye. Abandon du système universel par points !
- Maintien du régime général et de tous les régimes existants !!
- Maintien du Code des Pensions civiles et militaires !
- AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES ET DU SALAIRE DIFFERE
- Arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises
- Non à la fiscalisation des retraites et de la Sécurité Sociale
- Abandon de la CSG qui détruit les cotisations sociales depuis 1991
- Retour aux 37,5 annuités. Retour de l'âge légal à 60 ans.

